

Brigitte / DYFEM

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

GOUVERNEMENT PROVINCIAL DU NORD-KIVU



MINISTRE PROVINCIAL DES FINANCES,
REFORMES STRUCTURELLES, ECONOMIE,
COMMERCE ET PORTEFEUILLE

Le Ministre

**ARRETE DU MINISTRE PROVINCIAL N°MIN/FRSECOMP/NK/...../2018
DU 20 JUIN 2018 FIXANT LES TAUX DES IMPOTS, DROITS, TAXES ET
REDEVANCES D'INTERET COMMUN EN PROVINCE DU NORD-KIVU.**

LE MINISTRE PROVINCIAL,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, telle que modifiée par la loi n°11/002 du 20 janvier 2011 ;

Vu la loi organique n°08/016 du 7 octobre 2008 portant composition, organisation et fonctionnement des entités territoriales décentralisées et leur rapport avec l'Etat ;

Vu la loi organique n°15/006 du 25 mars 2015 portant fixation des limites des Provinces et celles de la ville de Kinshasa ;

Vu la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces telle que modifiée et complétée à ce jour ;

Vu la Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux finances publiques ;

Vu l'Ordonnance-loi n°18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la Province et de l'Entité Territoriale Décentralisée ainsi que les modalités de leur répartition, spécialement en son article 2 alinéa 1^{er} ;

Vu l'Ordonnance-loi n°13/003 du 23 février 2013 portant réformes des procédures relatives à l'assiette, au contrôle et aux modalités de recouvrement des recettes non fiscales ;

Vu l'ordonnance n°07/003 du 24 février 2007 portant investiture des Gouverneur et Vice-gouverneur de la Province du Nord-Kivu ;

Vu l'Edit 001/2018 du 27 janvier 2018 fixant les règles de perception des impôts, droits, taxes et redevances de la Province du Nord-Kivu et de ses Entités Territoriales Décentralisées ;

Vu l'Arrêté Provincial n°01/012/CAB/GP-NK/2009 du 17 mars 2009 portant Organisation et Fonctionnement du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/095/CAB/GP-NK/2011 du 16 juillet 2011 portant réaménagement de l'Arrêté Provincial 01/012/CAB/GP-NK/2009 du 17 mars 2009 fixant les attributions des Ministères Provinciaux du Nord-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n° 01/204/CAB/GP-NK/2015 du 18 novembre 2015 portant réaménagement du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu ;

Vu l'Arrêté Provincial n°01/070/CAB/GP-NK/2018 du 28 mai 2018 portant nomination d'un membre du Gouvernement Provincial du Nord-Kivu ;

Consicérant la nécessité et l'opportunité;

Le Conseil des Ministres entendu ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Le présent Arrêté fixe les taux des impôts, droits, taxes et redevances d'intérêt commun de la Province du Nord-Kivu, tels qu'institués à l'annexe de l'Ordonnance-loi n°18/004 du 13 mars 2018 fixant la nomenclature des impôts, droits, taxes et redevances de la Province et de l'Entité Territoriale Décentralisée ainsi que les modalités de leur répartition.

Article 2:

Les impôts, droits, taxes et redevances d'intérêt commun visés à l'article premier ainsi que leurs taux respectifs sont ceux repris à l'annexe du présent arrêté.

Ces taux ne sont libellés en dollars américains qu'à titre de référence mais sont perçus en francs congolais au taux officiel fixé par la Banque Centrale du Congo.

Les taux des impôts, droits, taxes et redevances spécifiques de la Province sont soit forfaitaires, soit ad valorem, soit encore transactionnels pour ce qui concerne les amendes et les pénalités.

Article 3:

Sont abrogées toutes les dispositions antérieures contraires au présent Arrêté.

Article 4 :

Le Directeur Général de la Direction Générale des Recettes du Nord-Kivu, DGR-NK en sigle, et les services d'assiette concernés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Goma, le 12 0 JUN 2018

Pierre KABANDA



NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	1 à 10 CV 11 à 15 CV + de 15 CV * Personnes morales 1 à 10 CV 11 à 15 CV + de 15 CV Bateaux * Transport des personnes * Transport des marchandises Baleinières, Barges et embarcation remorquées Bateaux en embarcation de plaisance			10\$ 15\$ 19\$ 25\$ 30\$ 35\$ 3\$/CV 2\$/CV 1\$/CV 5\$/CV
17111600	2. Impôt sur le revenu locatif	Paie ment loyer	Annuelle	15% du loyer brut
17121100	3. Impôt sur la superficie des propriétés foncières bâties et non bâties	Titre foncier ou immobilier		
17121100a	* Propriétés foncières non bâties - Localité de 1er rang - Localité de 2è rang - Localité de 3è rang - Localité de 4è rang			0,06\$/m ² 0,03\$/m ² 0,016\$/m ² 0,008\$/m ²
17121100b	* Propriétés foncières bâties 1. Localité de 1er rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet : * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques - Appartement - Station service - Autres immeubles - Beach, Port et Quai d'accostage - Antenne de télécommunication cellulaire 2. Localité de 2è rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet: * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques	Titre foncier ou immobilier		1,5\$/m ² 75\$/étage 30\$/étage 50\$ 75\$ 0,075\$/m ² 50\$ 1,50\$/m ² 1\$/m ² 37,50\$/étage 19\$/étage
	- Appartement - Station service - Autres immeubles - Beach, Port et Quai d'accostage - Antenne de télécommunication cellulaire 3. Localité de 3è rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet: * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques - Appartement - Station service - Autres immeubles - Beach, port et quai d'accostage	Titre foncier ou immobilier		37,50\$ 50\$ 0,05\$/m ² 40\$ 1,25\$/m ² 0,50\$/m ² 30\$/étage 15\$/étage 20\$ 40\$ 0,025\$/m ² 20\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	- Antenne de télécommunication cellulaire 4. Localité de 4è rang - Villa, hôtels, usines et industries - Etage et chalet * Appartenant aux personnes morales * Appartenant aux personnes physiques - Appartement - Station service - Autres Immeubles - Beach, Port et Quai d'accostage - Antenne de télécommunication cellulaire			1\$/m ² 0,30\$/m ² 30\$/étage 15\$/étage 10\$ 30\$ 0,0125\$/m ² 10\$ 0,75\$/m ²
27415470	4. Impot sur la superficie des concessions minières a. Permis de recherche - Pour les deux premières années de la première période de validité - Pour le reste des années de la première période de validité - Pour la deuxième période de validité b. Permis d'exploitation	Titre minier	Annuelle	0,03\$/ha 0,31\$/ha 0,51\$/ha 5\$/ha
37114100	5. Pénalités sur les impôts	Constat d'infraction	Ponctuelle	Selon le cas
17182220	6. Taxe spéciale de circulation routière Motocycles Véhicules utilitaires * De moins de 2,5 T * De 2,5 à 10 T * Plus de 10 T Véhicules de tourisme * <i>Personnes physique</i> 1 à 10 CV 11 à 15 CV + de 15 CV * <i>Personnes morales</i> 1 à 10 CV	Mise en circulation d'un véhicule automoteur	Annuelle	6\$ 20\$ 25\$ 45\$ 10\$ 12\$ 13\$ 13\$
	11 à 15 CV + de 15 CV Remorques - de 2,5 T 2,5 à 10 T + de 10 T Véhicules tracteurs (machines) * <i>Personnes physique</i> 1 à 10 CV 11 à 15 CV + de 15 CV * <i>Personnes morales</i> 1 à 10 CV 11 à 15 CV + de 15 CV	Mise en circulation d'un véhicule automoteur	Annuelle	28\$ 53\$ 20\$ 35\$ 40\$ 15\$ 22\$ 27\$ 25\$ 27\$ 40\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
37441000	7. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
27011341	8. Produits de: a) vente du bulletin provincial des finances;	Vente bulletin	Ponctuelle	20\$/bulletin
27012272	b) vente de plaque minéralogique de moto;	Vente plaque	Non renouvelable	40\$/Plaque
27482100	c) recouvrement des débits comptables au niveau provincial	Recouvrement débits comptables	Ponctuelle	100% du montant
27011400	d) vente des participations de la Province	Vente des participations	Ponctuelle	100% de la vente
27012241	e) vente de publication du Ministère provincial en charge des finances	Vente des publications	Mensuelle	100% de la vente
27482400	9. Récupération des sommes indûment payées par le trésor provincial	Récupération sommes indûment payées	Ponctuelle	100% du montant
47722500	10. Boni de liquidation d'une entreprise d'économie mixte dans laquelle la Province détient des parts	Rapport de liquidation	Ponctuelle	Valeur de liquidation déduite des charges du personnel et des dettes
47722220	11. Dividendes versés par les entreprises d'économie mixte dans lesquelles la Province détient des actions	Partage des dividendes	Annuelle	100% des actions détenues
IV. SECTEUR DU BUDGET				
27012282	1. Produits de vente : a) des Dossiers d'Appel d'Offres	Vente Dossier d'appel d'offre	Ponctuelle	de 100\$ à 500\$/dossier
27012241	b) des publications provinciales	Vente de publication	Ponctuelle	100% du montant de vente
V. SECTEUR DU PLAN				
27437500	1. Droits d'enregistrement des ONGD à caractère provincial	Demande d'enregistrement	Non renouvelable	30\$
27012241	2. Produits de vente des publications du Ministère Provincial du Plan	Vente des publications	Ponctuelle	100% du montant de vente
37441000	3. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
VI. SECTEUR DE LA JUSTICE				
27012110	1. Droits sur la vente publique des biens confisqués au bénéfice des provinces	Vente publique	Ponctuelle	100% de la valeur
27012240	2. Taxe sur les actes notariés	Authentification d'actes	Ponctuelle	1 à 10\$/page selon la nature du document
27022340	3. Taxe sur autorisation provisoire des associations culturelles, des ABSL, Eglises et Etablissements d'utilité publique à caractère provincial	Demande d'autorisation	Ponctuelle	50\$/Autorisation
27022291	4. Produits de vente du bulletin officiel de la Province	Vente du bulletin	Ponctuelle	100% du montant de vente
37441000	5. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
VII. SECTEUR DE LA SANTE PUBLIQUE				
17136333	1. Taxe d'ouverture et d'agrément d'un Institut Technique Médical	Demande d'ouverture et d'agrément	Non renouvelable	2 000\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
27022434	2. Taxe de destruction des médicaments périmés	Demande d'autorisation	Ponctuelle	25\$+frais de destruction
17135240	3. Taxe sur autorisation d'ouverture des pharmacies: - Pharmacie - Officine pharmaceutique	Demande d'autorisation	Non renouvelable	500\$ 100\$
17135211a 17135211b 17135214a 17135214b 17135213 17135215a 17135215b 17135216 17135212 17135217 17135218	4. Taxe pour ouverture d'un établissement sanitaire a) Hôpital de plus de 100 lits b) Hôpital de 50 à 100 lits c) Clinique; d) Polyclinique; e) Cabinet médical dentaire ou kinésithérapie; f) Centre médical moderne g) Centre médical traditionnel; h) Maternité; i) Dispensaire; j) Maison d'optique k) Atelier de fabrication des prothèses	Ouverture d'un établissement	Non renouvelable	1500\$ 1000\$ 750\$ 875\$ 500\$ 750\$ 300\$ 350\$ 450\$ 100\$ 100\$
17135281	5. Produits de délivrance des titres scolaires d'un Institut Technique Médical	Délivrance des titres par l'ITM	Ponctuelle	10\$/titre
27022553	6. Quotité sur le minerval d'un Institut Technique Médical public ou privé	Paiement du minerval	Annuelle	50% du minerval
27425820	7. Frais de: a) certificat de non contagiosité de transport des cadavres humains à l'intérieur et à l'extérieur de la Province - A l'intérieur - A l'extérieur	Demande de certificat	Ponctuelle	5\$/cas 10\$/cas
27425830	b) certificat de bonne santé pour le personnel des installations classées	visites médicales de personnel des établissements/Contrôle médical	Trimestrielle	3\$/agent
37441000	8. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
VIII. SECTEUR DE L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE, SECONDAIRE ET PROFESSIONNEL				
17136338	1. Taxe d'agrément d'un établissement de l'EPSP - Primaire - Secondaire et Professionnel	Demande d'agrément	Non renouvelable	750\$/agrément 900\$/agrément
27022531	2. Frais de réactivation d'un agrément des Ets d'enseignement d'EPSP privé	Demande de réactivation	Non renouvelable	200\$/réactivation
27022552	3. Quotité du trésor public provincial sur le minerval des établissements scolaires	Paiement de minerval	Annuelle	50% du minerval
27022230	4. Produits de délivrance d'attestation tenant lieu de diplôme	Délivrance d'attestation	Ponctuelle	2\$/attestation
37441000	5. Amendes transactionnelles a) En cas de non enregistrement b) Pour les autres cas	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300% 200 à 300%

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
IX. SECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS ET DES INFRASTRUCTURES				
17136324a	1. Taxe d'enregistrement des indépendants dans le secteur de construction et d'aménagement du Territoire * Catégorie A * Catégorie B * Catégorie C	Demande d'enregistrement	Non renouvelable	100\$ 75\$ 50\$
27012140	2. Produits de vente des véhicules et engins déclassés appartenant à la Province	Vente	Ponctuelle	100% du montant de vente
37441000	3. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
X. SECTEUR DE L'URBANISME				
17136142	1. Taxe sur: - Permis de construire (autorisation de bâtir), de démolir, de modifier ou de transformer d'un immeuble à usage résidentiel de moins de 3 étages - Permis de construire une station -service de 3 pompes maximum	Demande de permis	Ponctuelle	Devis x 4/1000 1,5\$/m ³
27428252	2. Taxe sur décision de morcellement d'une parcelle: - Moins de 50 ares pour les terres urbaines - Moins de 10 ha pour les terres rurales	Demande de morcellement	Ponctuelle	100\$/nombre de parcelles 50\$/nombre de parcelles
27428242	3. Frais d'avis urbanistiques sur les concessions foncières - Moins de 50 ares pour les terres urbaines - Moins de 10 ha pour les terres rurales	Demande d'avis	Ponctuelle	300\$/cas 100\$/cas
17134820a	4. Frais d'autorisation pour utilisation temporaire du domaine public de la Province: * Espaces verts * Emprise des routes d'intérêt public * Zones de sécurité de dépôt de liquides inflammables, aéronautiques, Ets inflammables et explosifs * Emprise de cimetières * Les terrains de jeu et de loisir * Zones de carrière réservées à l'extraction du sous sol	Demande d'utilisation	Ponctuelle	30\$/autorisation 30\$/autorisation 30\$/autorisation 30\$/autorisation 30\$/autorisation 30\$/autorisation
17136144	5. Taxe sur construction ou implantation sur la voie publique des panneaux, enseignes et appareils destinés à recevoir une publicité graphique: * Panneaux de ± 36 m ² * Panneaux de ± 24 m ² * Panneaux de ± 18 m ² * Panneaux de ± 12 m ² * Panneaux de ± 6 m ²	Construction et implantation sur la voie publique	Ponctuelle	300\$ 150\$ 100\$ 60\$ 40\$
37441000	6. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XI. SECTEUR DE L'HABITAT				
27415230	1. Produits de location des maisons du domaine privé de la Province	Location des maisons	Mensuelle	100% du loyer
27011260	2. Produits de vente des biens immobiliers du domaine privé de la Province	Vente d'immeubles par la Province	Ponctuelle	100% du montant de vente

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
27022560	3. Quotité sur la vente des immeubles non enregistrés au service des titres immobiliers	Vente des immeubles par les privés	Ponctuelle	2,5% de la valeur
37441000	4. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XII. SECTEUR DE LA JEUNESSE				
27022532	1. Droit d'entrée dans les jardins d'enfants créés à l'Initiative de la Province	Demande d'entrée	Ponctuelle	0,5\$/pers
37441000	2. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XIII. SECTEUR DES SPORTS ET LOISIRS				
27415240	1. Droits de location des: a) Complexes sportifs appartenant à la Province (aires de jeux, tribunes, locaux...)	Location de complexe	Ponctuelle	10% des recettes brutes
27415252	b) Parkings des stades et autres espaces appartenant à la Province	Location des parkings	Ponctuelle	10% des recettes brutes
17134830	2. Taxe sur les droits de retransmission radio-télévisées des rencontres sportives à caractère provincial et local dans les installations appartenant à la Province	Retransmission radio-télévisées	Ponctuelle	100\$/retransmission
27427300	3. Taxe d'enregistrement annuel des établissements de loisirs * Catégorie I (Maison de pari foot et loterie) * Catégorie II (Hôtels) * Catégorie III (Bars et Nganda) * Catégorie IV (Buvettes et Terrasses)	Enregistrement des établissements	Annuelle	3 600\$ 120\$ 100\$ 50\$
27424410	4. Taxe sur autorisation des loisirs: a) Carnaval motorisé; b) Concert populaire; c) Concours de Miss.	Demande d'autorisation	Ponctuelle	100\$/cas 75\$/cas 50\$/cas
27022511a	5. Droits sur la vente des billets d'accès aux manifestations de loisirs à caractère provincial dans les installations appartenant à la Province	Vente des billets	Ponctuelle	20% des recettes brutes
27022513	6. Droits sur les produits des rencontres sportives à caractère provincial - Officielle - Amicale	Organisation de rencontre	Ponctuelle	8% des recettes nettes 8% des recettes nettes
17133600	7. Quotité: a) de transfert des athlètes inter ententes et inter ligues;	Contrat de transfert	Ponctuelle	10% indemnités de transfert
17133500	b) sur la publicité dans les installations sportives provinciales c) du Trésor provincial sur le produit des rencontres sportives provinciales - Rencontres sportives - Réalisations Maisons Pari foot et loteries	Réalisation de la publicité Rencontre sportive	Ponctuelle Ponctuelle	30% du coût 1% de réalisation 10% de réalisation
37441000	8. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XIV. SECTEUR DU COMMERCE				

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17135181	1. Taxe sur licence de fabrication, d'achat, de vente, de détention, du commerce et toutes opérations relatives aux alcools, boissons alcooliques et boissons alcoolisées * Licence Modèle A (importateur, fabricant et négociant) * Licence Modèle B (Cession de toutes les catégories des boissons alcooliques: distillées et fermentées). La consommation se fait sur place * Licence Modèle D (Cession des boissons fermentées à bouteilles fermées: Dépôts de bière) * Licence Modèle E (Consommation en cours de voyage: Bateau, véhicule, train et aéronef) * Licence Modèle H (Consommation des boissons fermentées. Seulement Primus, Simba, Castel, etc de moins de 6% d'alcool et la consommation se fait sur place) * Licence Modèle K (Boissons fermentées au détail: Cession bouteille fermée)	Demande de licence	Annuelle	100\$ 80\$ 60\$ 30\$ 40\$ 30\$
	* Licence Modèle R (Fabricants, négociants et détention d'alcool ethylique dénaturées et autres alcools industriels: Pharmacies, Industries chimiques, Maisons cosmétiques)	Demande de licence	Annuelle	50\$
37441000	2. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XV. SECTEUR DE LA COMMUNICATION ET MEDIAS				
17133810	1. Droit sur la diffusion de la publicité dans la presse provinciale	Diffusion de la publicité	Ponctuelle	10% du coût de la diffusion
17135282	2. Taxe sur autorisation de création d'une agence de presse provinciale	Demande d'autorisation	Non renouvelable	500\$/autorisation
37441000	3. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XVI. SECTEUR DU TOURISME				
27426320a	1. Droits de délivrance certificat d'homologation: a) pour restaurants de 0 à 1 fourchette et similaires; - Restaurant sans fourchettes (≤ 20 places) - Restaurant a 1 fourchette (> 20 places)	Délivrance d'un certificat	Annuelle	50\$ 100\$
27426320b	b) d'une agence de voyage des catégories C et D; - Catégorie C - Catégorie D			150\$ 100\$
27426320c	c) pour hôtel de 0 à 1 étoile et similaire - Hôtels 0 étoile - Hôtels 1 étoile			150\$ 200\$
17136222	2. Taxe sur autorisation: a) d'exercer le métier de guide de tourisme;	Demande d'autorisation	Annuelle	25\$/autorisation
17136213	b) d'exploitation d'un site touristique appartenant à la Province. * Site de 1ère classe (naturel) * Site de 2e classe (historique ou archéologique) * Site de 3e classe (socioculturelle)	Demande d'exploitation	Annuelle	500\$ 400\$ 300\$
	3. Taxe sur la délivrance d'une licence :	Délivrance d'une licence		

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17136215a	a) d'exploitation pour restaurants et similaires de 0 à 1 fourchette; - Restaurant sans fourchette (≤ 20 places) - Restaurant à 1 fourchette (> 20 places)		Non renouvelable	150\$ 250\$
17136215b	b) d'exploitation d'une agence de voyage de catégorie C et D; - Catégorie C - Catégorie D		Non renouvelable	150\$ 100\$
17136215c	c) d'exploitation pour hôtels de 0 à 1 étoile et similaires - Hôtels 0 étoile - Hôtels 1 étoile	Délivrance d'une licence	Tri-annuelle	150\$ 200\$
17133820	4. Taxe de voyage de tourisme par voie terrestre, ferroviaire, lacustre ou fluviale - Terrestre - Lacustre: * Canot rapide * Bateau ordinaire	Demande de titre de voyage	Ponctuelle	0,25\$/personne 1\$/personne 0,5\$/personne
27426310a	5. Droits de délivrance de certificat d'agrément technique pour: a) Restaurant de 0 à 1 fourchette ou similaire; - Restaurant sans fourchette (≤ 20 places) - Restaurant à 1 fourchette (> 20 places)	Délivrance de la licence	Ponctuelle	150\$ 250\$
27426310b	b) Hôtel de 0 à 1 étoile ou similaire - Hôtels 0 étoile - Hôtels 1 étoile			150\$ 200\$
27426310c	c) Agence de voyage de catégorie C et D. - Catégorie C - Catégorie D			150\$ 100\$
37441000	6. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XVII. SECTEUR DE L'ENERGIE				
17136324b	1. Taxe d'agrément d'un électricien indépendant	Demande d'agrément	Annuelle	30\$
17136216	2. Taxe sur l'autorisation ou la modification des concessions, des licences et des autorisations de production et de distribution: 2.1. Electricité : - de l'énergie électrique pour les projets d'intérêt provincial; a) Construction d'un barrage, d'une centrale et d'une microcentrale hydroélectrique * 10 kw à 99 kw * 100 kw à 500 kw * 501 kw à 5.000 kw * 5.001 kw à 50 Mw * 51 Mw et plus	Octroi ou modification de concession ou de licence	Avant examen projet	500\$ 5\$/kw 2,5\$/kw 1,5\$/kw 0,5\$/kw

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17136212	b) Construction de production ou de modification		Avant construction ou modification	
	<ul style="list-style-type: none"> * 10 kw à 99 kw * 100 kw à 500 kw * 501 kw à 5.000 kw * 5.001 kw à 50 Mw * 51 Mw et plus 			1 000\$ 2 500\$ 25 000\$ 50 000\$ 100 000\$
	c) Construction de distribution pour 25 ans		Avant construction	
	<ul style="list-style-type: none"> * 10 kw à 99 kw * 100 kw à 500 kw * 501 kw à 5.000 kw * 5.001 kw à 50 Mw * 51 Mw et plus 			5 000\$ 10 000\$ 50 000\$ 100 000\$ 200 000\$
	d) Licence pour la production de l'énergie électrique		Non renouvelable	
	<ul style="list-style-type: none"> * 10 kw à 99 kw * 100 kw à 500 kw * 501 kw à 5.000 kw * 5.001 kw à 50 Mw * 51 Mw et plus 			2,5\$/Kw 250\$ 2,5\$/Kw 1,25\$/Kw 0,75\$/Kw 0,025\$/Kw
	e) Licence pour la commercialisation de l'énergie électrique		10 ans après	
	- des eaux naturelles de surface ou souterraines autres que thermales, des lacs, des fleuves et de leurs affluents;			
	<ul style="list-style-type: none"> * Personne Morale * Personne Physique 			1000\$/site 250\$/site
	- pour les lignes électriques privées traversant des voies publiques et pour les réseaux de distribution de l'électricité, publics ou privés, d'intérêt provincial:			
	<ul style="list-style-type: none"> * Ligne électrique: <ul style="list-style-type: none"> - Base tension - Moyen tension - Haute tension * Communication ou télécommunication 			100\$ 1 000\$ 10 000\$ 500\$
	2.2. Eau (Ressources hydriques)			
	a) Taxe sur autorisation de production de l'eau potable:			
	<ul style="list-style-type: none"> - De 1 à 20 m³/heure - De 21 à 50 m³/heure - De 51 à 100 m³/heure - De 101 m³ et plus /heure 			5\$/m ³ 10\$/m ³ 20\$/m ³ 30\$/m ³
	b) Taxe sur octroi de la concession de production de l'eau potable:			
	<ul style="list-style-type: none"> - De 1 à 20 m³/heure - De 21 à 50 m³/heure - De 51 à 100 m³/heure - De 101 m³ et plus /heure 			200\$ 5 000\$ 10 000\$ 20 000\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	c) Taxe sur octroi de la concession d'utilisation permanente des eaux aux fins de distribution d'eau: - De 1 à 20 m ³ /heure - De 21 à 50 m ³ /heure - De 51 à 100 m ³ /heure - De 101 m ³ et plus /heure d) Taxe sur octroi de la concession d'utilisation permanente d'eau à des fins de production d'énergie électrique: - De 1 Litre/s à 5Liltres/s - De 5,1 Litres/s à 10Liltres/s - De 10,1 Litres/s à 20Liltres/s - De 20,1 Litres/s à plus e) Taxe sur octroi de la concession d'utilisation permanente d'eau à des fins d'activités agricoles: - De 1 Litre/s à 5Liltres/s - De 5,1 Litres/s à 10Liltres/s - De 10,1 Litres/s à 20Liltres/s - De 20,1 Litres/s à plus			200\$ 5 000\$ 10 000\$ 20 000\$ 1 000\$ 5 000\$ 10 000\$ 15 000\$ 1 000\$ 5 000\$ 10 000\$ 15 000\$
	f) Taxe sur octroi de la concession d'utilisation permanente à des fins d'activités minières et industrielles: - De 1 Litre/s à 5Liltres/s - De 5,1 Litres/s à 10Liltres/s - De 10,1 Litres/s à 20Liltres/s - De 20,1 Litres/s à plus g) Taxe sur octroi de la concession d'utilisation permanente d'eau à des fins d'activités touristiques: - De 1 Litre/s à 5Liltres/s - De 5,1 Litres/s à 10Liltres/s - De 10,1 Litres/s à 20Liltres/s - De 20,1 Litres/s à plus			2 000\$ 10 000\$ 20 000\$ 30 000\$ 1 000\$ 5 000\$ 10 000\$ 15 000\$
17131220	3. Taxe sur autorisation: - de commercialisation de l'eau potable: *Eau minérale *Camion citernes: -De 1 à 5 m ³ -De 5,1 à 10 m ³ -De 10,1 à 50 m ³ -De 50,1 m ³ et plus *Bornes fontaines: - 1 à 5 bornes fontaines - 6 à 10 bornes fontaines - 11 à 20 bornes fontaines - 21 bornes fontaines et plus	Demande d'autorisation	Annuelle	750\$ 100\$ 200\$ 300\$ 500\$ 10\$ 50\$ 100\$ 250\$
171362180	- d'implantation de cabine électrique MT/BT: * Moyenne Tension (MT) * Basse Tensions (BT)		Non renouvelable	200\$ 100\$
17136183	- de construction des fours à charbon de bois de type amélioré		Ponctuelle	50\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17134820b	- de construction des installations des gaz et de biogaz		Non renouvelable	50\$/m ³
13621671	4. Taxe pour l'octroi ou la modification des contrats de délégation de gestion des ouvrages et installations de production, de transport et de distribution appartenant à l'Etat: - de l'électricité des infrastructures d'intérêt provincial: * 101 Kw à 999,99 Kw * 1000 Kw à 5.000 Kw * 5.001 Kw et plus - d'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines, autres que thermales, des lacs ou du fleuve et de ses affluents * Réseau urbain * Réseau périurbain * Réseau rural		Non renouvelable	2 500\$ 25.000\$ 50.000\$ 7 500\$ 5 000\$ 2 500\$
27426241a	5. Taxe sur l'approbation d'une étude, d'un schéma et d'un plan des infrastructures de production et de transport	Demande d'approbation	Avant approbation	20% du coût de l'étude
27426241b	6. Taxe sur l'octroi du certificat de conformité de tout ou partie des ouvrages et installations de production, de transport, de distribution et de commercialisation: - de l'énergie électrique d'intérêt provincial: * Production de l'énergie électrique * Transport d'énergie électrique - des eaux naturelles de surface ou souterraines, des lacs ou du fleuve et de ses affluents: * Personne Morale * Personne Physique - des installations intérieures des usagers de l'électricité: * Personne Morale * Personne Physique	Demande de certificat de conformité	Avant certification	1% du coût du projet 1% du coût du projet 500\$ 300\$ 500\$ 300\$
17131211	6. Redevances sur: a. l'utilisation de la ressource énergétique par les infrastructures de production de l'électricité d'intérêt provincial ou local; b. l'exploitation des eaux naturelles de surface ou souterraines autres que les lacs, le fleuve et ses affluents; c. les activités d'un électricien indépendant	Utilisation de la ressource énergétique Exploitation des eaux naturelles autre que le lac ou le fleuve et ses affluents Activité de l'électricien indépendant	Mensuelle Mensuelle Ponctuelle	2% du tarif de consommation 2% du tarif de consommation 5% du devis
27012241	7. Droits de vente des publications du Ministère Provincial de l'Energie et Ressources hydrauliques	Vente de publication	Ponctuelle	100% du montant de vente
37441000	8. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XVIII. SECTEUR DES MINES				
27428180	1. Droits d'octroi de la carte d'exploitation artisanale des substances précieuses et semi-précieuses a) Carte d'exploitant minier artisanal :	Octroi de la carte d'exploitation	Annuelle	

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	- Or et diamant			10\$
	- Hétérogénite, cassitérite, cuivre, coltan, wolframite	Octroi de la carte d'exploitation	Annuelle	25\$
	b) Carte de négociant (or, diamant,) Or : Catégorie A Catégorie B			400\$ 150\$
	Diamant : Catégorie A Catégorie B Hétérogénite, cassitérite, cuivre, coltan, wolframite	Octroi de la carte d'exploitation	Annuelle	1250\$ 350\$ 200\$
	c) Carte de fondeur (hétérogénite, cassitérite, cuivre, wolframite)			6000\$/carte
17136145a	2. Taxe sur autorisation: a) de transformation des produits d'exploitation minière ou artisanale;	Demande d'autorisation	Annuelle	300\$
17136145b	b) de transport ou de transfert des minéraux - Transport des minéraux (par voie terrestre, aérienne et lacustre) - Transfert des minéraux (vers d'autres provinces)			
17136187	3. Taxe d'extraction des matériaux de construction (moellon, sable et autres) - Pour les industries - Pour les artisans	Extraction des matériaux	Ponctuelle	1% de la valeur
17128100	4. Taxe de 1% des produits de transaction d'or et de diamant d'exploitation artisanale perçue sur les transactions entre les exploitants artisanaux, les négociants et les comptoirs	Transaction de l'or et de diamant	Ponctuelle	2\$/tonne 1\$/tonne 1% de la valeur
27415482	5. Redevance pour atténuation et réhabilitation de l'environnement minier d'exploitation artisanale - Grand site d'exploitation - Petit site d'exploitation	Exploitation minière	Ponctuelle	500\$/site 250\$/site
27011200a	6. Quotité sur: a) les frais en rémunération des services rendus (SAEMAP); I. Dans les zones d'exploitation artisanale (ZEA) a) <u>Exploitants:</u> - Cassitérite, coltan et wolframite b) <u>Négociants:</u> - Cassitérite, coltan et wolframite II. Dans les périmètres concédés et couverts par des titres miniers	Prestation de service		35% de 10% de la valeur 35% de 1% de la valeur
	a) <u>Exploitants:</u> - Cassitérite, coltan et wolframite - Cassitérite, coltan et wolframite			20% de 10% de la valeur 25% de 10% de la valeur

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	b) <u>Négociants:</u> - Cassitérite, coltan, wolframite et or	Prestation de service		35% de 1% de la valeur
27011200b	b) la redevance minière;	Paiement à l'Etat (Exportation des minéraux)	Ponctuelle	25% de la valeur
27011200c	c) les pas-de-porte	Paiement à l'Etat (Réponse à l'appel d'offre du gisement étudié)	Ponctuelle	1% de la valeur du gisement étudié
37441000	7. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XIX. SECTEUR DES TRANSPORTS ET VOIES DE COMMUNICATION				
17136335	1. Taxe d'agrément d'un service public, privé ou profession auxiliaire des transports: a) Organisme de contrôle technique des véhicules automobiles; b) Constructeurs de châssis et carrosseries des véhicules automobiles; c) Garages; - Catégorie A (Avec infrastructures, personnels compétants et équipements appropriés pouvant faciliter le montage et démontage d'un engin auto mobile: intervention de la machine) - Catégorie B (Avec infrastructures, personnels compétants et équipements: intervention de l'homme) - Catégorie C (Avec infrastructures insuffisantes, personnels compétants et équipements insuffisants) - Catégorie D (Garage à ciel ouvert) d) Auto-école. - Catégorie A (Infrastructures, personnels compétants et matériels d'apprentissage) - Catégorie B (Infrastructures insuffisants, personnels compétants et matériels insuffisants) - Catégorie C (Auto école et autres activités: menuiserie, construction, ...)	Demande d'agrément	Annuelle	290\$ 200\$ 250\$ 150\$ 100\$ 50\$ 100\$ 75\$ 50\$
27425422	2. Taxe sur le contrôle technique des motos	Contrôle	Semestrielle	4\$
27425500a	3. Frais de surveillance de véhicules de transport routier: a) Autorisation de transports des passagers 1. Moins de 5 personnes 2. De 5 à 15 personnes 3. Plus de 15 personnes 4. Véhicules des pompes funébres	Demande d'autorisation	Annuelle	10\$ 12\$ 20\$ 15\$
27425500b	b) Autorisation de transport des biens (moins de 20T); 1. Moins de 5 tonnes 2. De 5 à 9 tonnes 3. De 10 à 19 tonnes	Demande d'autorisation	Annuelle	16\$ 30\$ 42\$
27425500c	c) Certificat de contrôle technique (à l'exception des véhicules spéciaux et leurs remorques). 1. Voiture 2. Camionnette ou Mini bus	Contrôle technique	Semestrielle	5\$ 10\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	3. Camion ou Bus			15\$
27022490a	4. Taxe statistique d'embarquement local dans les avions	Embarquement	Ponctuelle	5\$/billet
37441000	5. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XX. SECTEUR DE L'AGRICULTURE				
	1. Taxe sur autorisation:	Demande d'autorisation		
	a) d'ouverture d'un établissement de santé animale		Non renouvelable	
17135220	- Laboratoire de recherche			100\$
17135212	- Dispensaire			50\$
17135240	- Pharmacie vétérinaire			50\$
17135214	- Clinique vétérinaire			75\$
17134210	b) de pêche sportive, rurale ou artisanale;			
	- Sportive			2\$
	- Rurale			2\$
	- Artisanale			20\$
17136219	c) d'exploitation des poissons d'aquarium.			0,016\$/spécimen
	2. Taxe d'inspection (contrôle sanitaire) et certificat vétérinaire ou phytosanitaire:	Réalisation d'une inspection sanitaire		
27426100	- Inspection (contrôle sanitaire) des poissons d'aquarium;		Ponctuelle	50\$/lot
	- Inspection des poissons, des viandes après abattage dans les abattoirs et tueries;			
	a) Poissons			
	- Poissons salés :			
	* Sac simple			1\$/sac
	* Sac double			2\$/sac
	- Poissons frais et fumés			
	* Panier simple			1\$/panier
	* Panier double			2\$/panier
	- Poissons frais frigorifères ou glacés à l'importation			
	* Conteneurs de 20 pieds			50\$/container
	* Conteneurs de 40 pieds			100\$/container
	* Camions			50\$/camion
	- Fretins :			
	* Sac simple			0,5\$/sac
	* Sac double			1\$/sac
	b) Viandes			
	- Gros bétail			1\$/100kgs
	- Petit bétail			0,5\$/carcasse
	- Volailles			0,01\$/carcasse
	- Suidés			1\$/carcasse
	- Inspection des animaux en circulation ou transfert;			
	- Gros bétail			3\$/tête
	- Petit bétail			1\$/tête
	- Volailles			0,1\$/tête
	- Suidés			1,5\$/carcasse
	- Inspection phytosanitaire ou contrôle sanitaire au moment de l'évacuation;	Réalisation d'une inspection sanitaire	Ponctuelle	

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	<p>* de produits pérennes et Industriels pour les commerçants;</p> <p>A L'Exportation:</p> <p>a) Huile de palme b) Huile palmiste c) Café d) Ecorce de quinquina: e) Papaine: f) Cacao g) Vanille h) Thé i) Tabac: j) Pyrètre k) Caoutchouc l) Noix palmiste</p> <p>* de produits vivriers de première nécessité de grande quantité.</p> <p>I. Transfert vers d'autres Provinces:</p> <p>- Haricot, maïs, farine de maïs, sorgho, gingembre, pomme de terre, bananes, canne à sucre, farine de manioc, soja, arachide... - Tomates, fruits...</p> <p>II. Exportation:</p> <p>- Haricot, maïs, sorgho, Soja, arachides, Pomme de terre, bananes, oignon, canne à sucre</p>			<p>1\$/fût de 200 litres 2\$/fût de 200 litres 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg 0,01\$/Kg</p> <p>1\$/100 kgs 0,2\$/Bassin 1,5\$/100kg</p>
27022433a	<p>3. Taxe sur mise en quarantaine des animaux (ou bétail) au niveau provincial en dehors des postes frontaliers</p> <p>- Gros bétail - Petit bétail - Suidé</p>	Mise en quarantaine	Ponctuelle	<p>1\$/tête/jour 0,3\$/tête/jour 0,5\$/tête/jour</p>
	<p>- Basse cour - Animaux sauvages dangereux - Animaux sauvages non dangereux</p>	Mise en quarantaine	Ponctuelle	<p>0,2\$/tête/jour 3\$/tête/jour 1,5\$/tête/jour</p>
27022432 27022433	<p>4. Taxe de destruction en dehors des frontières:</p> <p>- des végétaux, de produits d'origine végétale; - des animaux et produits d'origine animale et autres denrées alimentaires.</p> <p>* Gros bétail * Petit bétail * Volailles * Autres</p>	Destruction		<p>5\$/autorisation 5\$ 2\$ 0,05\$ 0,5\$</p>
27022110	<p>5. Frais de participation: aux soins thérapeutiques et chirurgicaux dans les cliniques, dispensaires et laboratoires vétérinaires publics</p> <p>Gros bétail Petit bétail Volaille Animaux sauvages dangereux Animaux sauvages non dangereux Autres animaux</p>	Administration des soins	Ponctuelle	<p>3\$/tête/jour 1\$/tête/jour 0,2\$/tête/jour 5,5\$/tête/jour 3\$/tête/jour 1\$/tête/jour</p>

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17135188	6. Taxe sur licence des produits agro-Industriels (café, cacao, caoutchouc) - Café - Cacao * Personne Morale * Personne Physique - Caoutchouc	Demande de licence	Annuelle	100\$/licence 300\$/licence 100\$/licence 60\$/licence
37441000	7. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XXI. SECTEUR DE L'INDUSTRIE				
17135172	1. Taxe sur permis d'achat et de vente de mitraille * Personne physique * Personne morale * Fonderie	Demande de permis	Ponctuelle	500\$ 1800\$ 2500\$
	2. Taxe d'estampillage et de conformité d'emballages et colis à caractère Industriel ou commercial - Produits manufacturés - Produits vivriers manufacturés - Bière - Boisson sucrée et eau minérale - Liqueur - Tabac	Estampillage	Ponctuelle	0,10\$/carton, sac ou boîte 0,10\$/carton, sac ou boîte 0,16\$/casier 0,05\$/casier ou carton 0,25\$/carton 0,20\$/carton
37441000	3. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XXII. SECTEUR DE PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES & ARTISANAT				
17136226	1. Patentes A. Commerciale: -Agriculture, foresterie, pêche - Exploitation minière - Construction - Fabrication et transformation - Transport et services publics - Commerce de gros - Commerce de détail - Finances, assurance et immobilier - Prestations de services B. Artisanale: -Agriculture, foresterie, pêche - Exploitation minière - Construction - Fabrication et transformation - Transport et services publics - Commerce de gros - Commerce de détail - Finances, assurance et immobilier - Prestations de services	Exercice du petit commerce	Annuelle	- 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 20\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC 10\$+10%OPEC
37441000	Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XXIII. SECTEUR DE L'ENVIRONNEMENT				

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	4. Fabrication et/ou vente de bijoux 5. Cinéma, salle de spectacles 6. Salle des fêtes 7. Restaurant 8. Diffusion musicale (maison d'édition et discothèque) - Inférieur ou égal à 25m² - Supérieur à 25m² 9. Bar, Buvette, Terrasse 10. Night club (Boîte de nuit) 11. Dépôt des boissons de moins de 25 m² 12. Boulangerie et/ou pâtisserie artisanale			250\$/PE 100\$/PE 100\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 250\$/PE 150\$/PE 2\$/m² 50\$/PE 15\$/PE
	13. Four artisanal de bois 14. Carrière à ciel ouvert sans force motrice 15. Forge et menuiserie 16. Fabrication et vente des matériaux de construction sans force motrice 17. Librairie, papeterie sans force motrice 18. Exploitation des déchets ménagers et divers non toxiques sans force motrice 19. Exploitation agro-pastorale de moins de 20 têtes: - Abattoir artisanal/tuerie - Elevage des bovins - Elevage de petit bétail 20. Volière 21. Dépôt de bois sciés 22. Garage sans force motrice 23. Dépôt de ciment de moins de 50m² 24. Salon de coiffure 25. Phonie 26. Bureautique/Cyber café 27. Agence de fret 28. Agence en publicité 29. Fabrique artisanale de mobiliers 30. Atelier des fabriques des supports publicitaires 31. Maison de décoration 32. Studio photos avec traitement 33. Fabrique et vente cercueil, pierres tombales	Demande de permis d'implantation	Non renouvelable	50\$/PE 50\$/PE 2\$/m² 50\$/PE 50\$/PE 50\$/PE 20\$/PE 80\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 80\$/PE 50\$/PE 80\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 100\$/PE 100\$/PE 80\$/PE 80\$/PE 100\$/PE 50\$/PE 100\$/PE 150\$/PE
17135213	3. Taxe sur permis d'exploitation des ressources forestières: a) Permis de récolte de menus produits forestiers: (Ecorces de : Prunus sp, Rauwolfia sp, ...) b) Permis d'exploitation de menus produits forestiers: fumbua, chenille, miel, ketchou, Noix de cola, gingembre, Balais, etc; c) Redevance proportionnelle; d) Permis d'achat et vente des viandes de chasse	Demande de permis	Annuelle	55\$/permis 55\$/permis 0,25% de la valeur marchande du m³ 50\$
17134310 17134320 17134330	4. Taxe sur permis de chasse: a) Permis sportifs de petite chasse b) Permis sportifs de grande chasse c) Petit permis de tourisme	Demande de permis	Annuelle	20\$ 40\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17134331	d) Grand permis de tourisme			50\$
17134340	e) Permis rural de chasse			15\$
17134340	f) Permis local de chasse			3\$
17134350	g) Permis de capture commerciale			50\$
17134360	h) permis de guide de chasse			30\$
17134370	i) Permis spécial de séjour dans les domaines et réserve de chasse			30\$
17134380	j) Permis administratif			20\$
27424110	5. Taxe remuneratoire annuelle sur les installations classées de catégories (b et j)	Exploitation	Annuelle	
27424110a	a. Catégorie Ib 1. Etablissement avec force motrice - Transformateur statique d'une puissance de 69 CV - Minoterie (Manioc, farine de froment, mais ...) 2. Stockage ($\leq 25m^3$) - Produits vivriers - Produits agricoles - Produits alimentaires - Produits divers - Inflammables liquides (carburants et lubrifiants) ≤ 50 metres cube - Inflammables solides (charbon des bois) - Matériels de construction (blocs, sables, fer à béton...) 3. Atelier de fabrication et de production - Laiterie - Fromagerie - Chocolaterie - Concassage, Broyage mécanique (Pierres, cailloux, minerais, sables...) - Café (déculpage, fermentation et torréfaction en grand) - Atelier de soudure et montage des pièces - Riz (décorticage, nettoyage et polissage...) - Savonnerie - Sucrierie et raffinerie des sucres - Tannerie - Quinquina (Séchage) - Distillerie (Eaux, Vins...) - Buanderie et Blanchisserie 4. Commercialisation - Graisse ou fonte de graisse - Gaz (Gazogène)			1\$/cv 1,5\$/m ² 1,5\$/m ³ 1,5\$/m ³ 1,5\$/m ³ 1,5\$/m ³ 4\$/m ³ 1,5\$/m ³ 1,5\$/m ³ 1,5\$/m ² 1,5\$/m ² 1,5\$/m ² 2\$/m ² 1,8\$/m ² 1,8\$/m ² 1,8\$/m ² 1,8\$/m ² 1,8\$/m ² 1,8\$/m ² 1,8\$/m ² 1,5\$/m ² 2\$/m ²
27424110b	b. Catégorie II 1. Etablissement avec force motrice (0 à 6,5CV) 2. Magasin, boutique, quincaillerie, alimentation (moins de 50m ²) 3. Atelier et/ou maison de confection - Inférieur ou égal à 25m ² - Supérieur à 25m ² 4. Fabrication et/ou vente de bijou 5. Cinéma, salle de spectacles 6. Salle des fêtes 7. Restaurant			0,6\$/CV 25\$/PE 50\$ 100\$ 200\$/PE 50\$/PE 50\$/PE 40\$/PE

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX		
	8. Diffusion musique(maison d'édition et discothèque) - Inférieur ou égal à 25m ² - Supérieur à 25m ²	Exploitation	Annuelle	100\$		
	9. Bar, Buvette, Terrasse			150\$		
	10. Night club (Boîte de nuit)			100\$/PE		
	11. Dépôt des boissons de moins de 25m ²			2\$m ²		
	12. Boulangerie et/ou pâtisserie artisanale			40\$/PE		
	13. Four artisanal de bois			9\$/PE		
	14. Carrière à ciel ouvert sans force motrice			25\$/PE		
	15. Forge et menuiserie			40\$/PE		
	16. Fabrication et vente des matériaux de construction sans force motrice			2\$m ²		
	17. Librairie, papeterie sans force motrice			9\$/PE		
	18. Exploitation des déchets ménagers et divers non toxiques sans force motrice			40\$/PE		
	19. Exploitation agro-pastorale de moins de 20 têtes: - Abattoir artisanal/tuerie			15\$/PE		
	- Elevage de petit bétail			50\$/PE		
	- Elevage de bovins			80\$/PE		
	20. Volière			80\$/PE		
	21. Dépôt de bois sciés			50\$/PE		
	22. Garage sans force motrice			30\$/PE		
	23. Dépôt de ciment de moins de 50m ²			50\$/PE		
	24. Salon de coiffure			30\$/PE		
	25. Phonie			80\$/PE		
	26. Bureautique/Cyber café			70\$/PE		
	27. Agence de fret			80\$/PE		
	28. Agence en publicité			50\$/PE		
	29. Fabrique artisanale de mobiliers			40\$/PE		
	30. Atelier des fabriques des supports publicitaires			80\$/PE		
	31. Maison de décoration			30\$/PE		
	32. Studio photos avec traitement			75\$/PE		
	33. Fabrique et vente cercueil, pierres tombales			100\$/PE		
27415320	6. Taxe d'abattage (Fonds Forestier National) * Bois scié: Classe I * Bois scié: Classe II * Bois scié: Classe III *Autres essences *Bois de chauffage *Bois transformé en charbon de bois *Sticks de bois de construction *Arbres fruitiers coupés dans la parcelle et en dehors de la parcelle: - Personne morale - Personne physique *Arbres non fruitiers coupés dans la parcelle et en dehors de la parcelle: - Personne morale - Personne physique			Demande de permis	Ponctuelle	10\$/m ³
						8\$/m ³
						7\$/m ³
						5\$/m ³
						0,5\$/m ³
		0,5\$/sac				
		5\$/m ³				
		20\$/ped				
		10\$/ped				
		20\$/ped				
		10\$/ped				
27415310	7. Taxe de superficie sur concessions forestières Période : - 1ère année	Contrat de concession	Annuelle	0,2\$/ha		

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	- 2ème année			0,3\$/ha
	- A partir de 3ème année			0,5\$/ha
27415350	8. Taxe sur le permis de coupe artisanale de bois	Demande de permis	Annuelle	50\$/ha
17136213	9. Taxe d'agrément d'exploitation artisanale de bois et de licence de vente de bois scié * Agrément exploitant artisanal * Licence d'achat et de vente: - Bois sciés - Braise - Sticks de bois, bois de chauffe, rondins, perches et lianes	Demande de permis	Annuelle	250\$/permis 200\$/permis 100\$/permis 55\$/permis
17136147b	10. Taxe d'incitation à la transformation locale de grumes - Grumes de 1ère classe - Grumes de 2ème classe - Grumes d'autres classes	Sortie des grumes	Ponctuelle	50\$ 35\$ 25\$
27424200	11. Taxe de pollution sur les installations classées de la catégorie Ib et II	Pollution	Annuelle	
*27424200a	a. Catégorie Ib 1. Etablissement avec force motrice ≤ 7,5 CV - Transformateur statique d'une puissance de 69 CV - Minoterie (Manioc, farine de froment, maïs ...) ≤ 7,5 CV 2. Stockage (≤ 25m³) - Produits vivriers - Produits agricoles - Produits alimentaires - Produits divers - Inflammables liquides (carburants et lubrifiants) ≤ 50m³ - Inflammables solides (charbon des bois) - Matériels de construction (blocs, sables, fer à béton...) 3. Atelier de fabrication et de production - Laiterie - Fromagerie - Chocolaterie - Concassage, Broyage mécanique (Pierres, cailloux, minerais, sables...) - Café (dépulpage, fermentation et torréfaction en grand) - Atelier de soudure et montage des pièces - Riz (décorticage, nettoyage et polissage...) - Savonnerie - Sucrierie et raffinerie des sucres - Tannerie - Quinquina (Séchage) - Distillerie (Eaux, Vins...) - Buanderie et Blanchisserie 3. Commercialisation - Graisse ou fonte de graisse - Gaz (Gazogène)			50\$/unité 30\$/unité 25\$/unité 100\$/unité 30\$/unité 30\$/unité 6,5\$/unité 2\$/unité 50\$/unité 50\$/unité 30\$/unité 50\$/unité 200\$/unité 150\$/unité 30\$/unité 50\$/unité 100\$/unité 100\$/unité 50\$/unité 100\$/unité 100\$/unité 100\$/unité 25\$/unité 50\$/unité
27424200a	b. Catégorie II 1. Etablissement avec force motrice (0 à 6,5C.V.) (Moulin et Menuiserie) 2. Magasin, boutiques, quincaillerie et alimentation (moins de 50m²) 3. Atelier et/ou maison de confection Moins de 25m²	Pollution	Annuelle	1,5\$/Unité 30\$/Unité

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	Plus de 25m ²			
	4. Fabrique et/ou vente de bijou			70\$/Unité
	5. Cinéma, salle de spectacle, casino			80\$/Unité
	6. Salle des fêtes			70\$/Unité
	7. Restaurant			100\$/Unité
	- Avec fourchette			
	- Sans fourchette			50\$/Unité
	8. Diffusion musique (maison d'édition et discothèque)			25\$/Unité
	9. Bar, buvette, terrasse			50\$/Unité
	10. Night club (boite de nuit) (25 m ²)			100\$/Unité
	11. Dépôt de boisson de moins de 25m ²			50\$/Unité
	12. Boulangerie et/ou pâtisserie artisanale			50\$/Unité
	13. Four artisanal de bois			50\$/Unité
	14. Carrière à ciel ouvert sans force motrice			30\$/Unité
	15. Forge et menuiserie/30m ²			30\$/Unité
	16. Fabrication et vente des matériaux de construction (sans force motrice)			50\$/Unité
	17. Librairie, papeterie sans force motrice			100\$/Unité
	18. Exploitation des déchets ménagers et divers non toxiques sans force motrice/m ²			50\$/Unité
	19. Exploitation agro -pastorale de moins de 20 têtes:			100\$/Unité
	- Abattoir artisanal /tuerie			
	- Elevage de petit bétail			50\$/Unité
	- Elevage de bovins			50\$/Unité
	20. Volière			50\$/Unité
	21. Dépôt de bois sciés			100\$/Unité
	22. Garage sans force motrice			100\$/Unité
	23. Dépôt de ciment de moins de 50m ²			80\$/Unité
	24. Salon de coiffure			50\$/Unité
	25. Phonie			30\$/Unité
	26. Bureautique /Cyber café			30\$/Unité
	27. Agence de fret			50\$/Unité
	28. Agence de publicité			100\$/Unité
	29. Fabrique artisanale de mobiliers			100\$/Unité
	30. Atelier des fabriques des supports publicitaires			50\$/Unité
	31. Maison de décoration			50\$/Unité
	32. Studios photos avec traitement			50\$/Unité
	33. Fabrique et vente cercueil, pierres tombales			100\$/Unité
37441000	12. Amendes transactionnelles - Législation de chasse - Législation de pêche - Législation forestière - Législation sur les installations classées	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XXIV. SECTEUR DES AFFAIRES FONCIERES				
17122310	1. Droits proportionnels d'enregistrement (concession perpétuelle): a) Mutation (vente, succession, donation, apport, fusion, partage, droit d'emphytéose, excepté les ventes d'immeubles neufs réalisées par un promoteur immobilier):	Mutation des titres immobiliers	Ponctuelle	
17122311	- Vente immeuble			3% valeur d'immeuble
17122312	- Succession			3% valeur d'immeuble

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
17122313	- Donation			3% valeur d'immeuble
17122314	- Apport			3% valeur d'immeuble
17122315	- Fusion			1,5% valeur d'immeuble
17122316	- Partage			1,5% valeur d'immeuble
17122317	- Droit d'emphyteose (excépté les ventes d'immeubles neufs réalisées par un promoteur immobilier)			1% valeur d'immeuble
17122320	b) Inscription hypothécaire			0,5% valeur d'hypothèque
17122330	c) Réinscription hypothécaire			0,25% valeur d'hypothèque
17122340	d) Radiation			0,075% valeur d'hypothèque
17122200	2. Droits fixes d'enregistrement (concession perpétuelle): a) Nouveau certificat; b) Remplacement ancien certificat; c) Page supplémentaire; d) Changement de dénomination; e) Insertion d'une mention substantielle; f) Annulation d'un certificat d'enregistrement; g) Désinsertion; h) Désistement; i) Changement de configuration; j) Changement d'usage ou de destination; k) Réunionification.	Demande certificat d'enregistrement		8\$/certificat 20\$/dossier 6\$/page 15\$/dossier 20\$/cas 7\$/cas 20\$ 20\$ 15\$ 50\$ 7\$
17122100	3. Droits de conversion des titres immobiliers: a) Opération de conversion des livrets de logeur; b) Opérations de conversion d'autres titres	Demande de conversion	Ponctuelle	100% valeur principale du titre 100% valeur principale du titre
17122400	4. Taxe spéciale sur le transfert de contrat de location en matière foncière	Transfert de contrat	Ponctuelle	75% du prix de référence
27438274	5. Loyers échus sur contrat de location en matières foncières	Contrat de location	Annuelle	60% du loyer selon la catégorisation
27438271	6. Frais d'établissement des contrats en matière foncière: a) Contrat b) Avenant c) Arrêté d) Autres actes portant concession ou autorisation (mise à disposition gratuite)	Demande d'établissement de contrat	Ponctuelle	5\$ 14\$ 100\$ 10\$
27438273	7. Frais de délivrance des copies des documents fonciers, immobiliers et cadastraux: a) Croquis b) Reproduction c) Extrait coté, copie, plans d) Copies contrats	Demande des copies	Ponctuelle	5\$ 10\$ 2\$ 25\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	e) Avenants f) Note d'usage			5\$ 1,5\$
17122420	8. Produit de transfert bail	Transfert bail	Ponctuelle	0,035\$/m ²
27428272	9. Frais de préparation et vérification des actes a) Vérification actes b) Préparation actes c) Page notariée d) Page annexe e) Actes rédigés par le conservateur des titres Immobiliers f) Actes notariés g) Passation des actes h) Mise en adjudication et provision	Demande d'actes	Ponctuelle	5\$ 15\$ 3\$/page 2\$ 10\$ 3\$/acte 20\$/acte 400\$/arrêté
37441000	10. Amendes transactionnelles a) Présentation tardive de l'acte (délai de 6 mois à dater de sa signature) b) Renouvellement tardif des titres immobiliers c) Changement illicite d'usage	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%
XXV. SECTEUR DE LA CULTURE ET ARTS				
27422851 27422852	1. Droits de délivrance du document de recensement annuel a) carte d'artisan, d'écrivain, etc. b) certificat de recensement d'une association culturelle	Délivrance de document	Bi-annuelle	5\$ 10\$
17136400	2. Taxe d'agrément pour association culturelle, artistique et artisanale: a) Association culturelle, artistique et artisanale; b) Troupe théâtrale ou de majorettes; c) Troupe folklorique; d) Centre culturel, salon littéraire, etc.; e) Groupe de danse moderne;	Demande d'agrément	Non renouvelable	10\$ 10\$ 10\$ 20\$ 20\$
	f) Orchestre; g) Cercle ou club culturel; h) Groupe chorégraphique ou chorale; i) Centre de formation en arts et métier; j) Maison de production, d'animation, de diffusion ou de production culturelle; k) Bureau d'études ou de création artistique	Demande d'agrément	Non renouvelable	50\$ 10\$ 10\$ 50\$ 50\$ 20\$
27424420	3. Taxe sur autorisation : 3.1. d'organiser une exposition des œuvres d'art ou d'une manifestation culturelle: a) Par artiste; b) Par élection Miss; c) Par carnaval: * Sté de télécommunication et brassicole * Magasins et autres Ets à caractère commercial * ASBL d) Par kermesse; e) Par défilé de mode; f) Par campagne d'évangélisation; g) Par dépôt de calicot ou banderole;	Demande d'autorisation	Ponctuelle	10\$ 20\$ 100\$ 50\$ 20\$ 50\$ 20\$ 20\$ 10\$/pièce

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
	de plus de 200 personnes			100\$
	* Salle des fêtes ou de spectacles de 500 personnes à 1000 personnes			200\$
	* Autres lieux de fêtes et des manifestations			50\$
	d) Agence en publicité;			100\$
	e) Agence-conseil en publicité et atelier de fabrication des supports publicitaires;			80\$
	f) Fabrication de fournitures de bureau;			50\$
	g) Fabrique artisanale de mobiliers;			
	* en bois (menuiserie)			
	- Catégorie 1			30\$
	- Catégorie 2			20\$
	- Catégorie 3			10\$
	* en fer			30\$
	* en aluminium			30\$
	* en plastique			20\$
	h) Ferronnerie artisanale;			30\$
	i) Maroquinerie et cordonnerie:			
	* artisanale			10\$
	* moderne			30\$
	j) Boutique de produits artisanaux	Demande d'autorisation	Annuelle	20\$
	k) Imprimerie:			
	- Catégorie 1			100\$
	- Catégorie 2			50\$
	l) Briqueterie artisanale			20\$
	m) Ciné			10\$
	n) Bijouterie			10\$
	o) Studio photos			20\$
	p) Maison de décoration (vente des produits de décoration: carreaux peintures, lustres et autres objets de décoration):			
	- Catégorie 1			50\$
	- Catégorie 2			20\$
	q) Maison de coiffure:			
	- De haute coiffure			50\$
	- De plus de 3 coiffeurs			20\$
	- De plus ou moins 2 coiffeurs			10\$
	r) Galerie d'arts			100\$
	s) Comptoir de vente d'objets d'arts			20\$
	t) Librairie, proceure et papeterie			20\$
	u) Fabrique des dents artificielles (prothèses)			80\$
	v) Maison de pressage de disques			30\$
	w) Centre culturel			20\$
	x) Bibliothèque privée			10\$
	y) Maison de soins traditionnels			30\$
	z) Atelier artistique:			
	* Sérigraphie et gravure			10\$
	* Fabrique de cercueil			30\$
	* Fabrique des carreaux			30\$
	aa) Musée privé			80\$
	bb) Laboratoire photos			
	- Catégorie 1			100\$
	- Catégorie 2			50\$

NATURE DE LA RECETTE	LIBELLE	FAIT GENERATEUR	PERIODICITE	TAUX
27416120	4. Taxe sur la réalisation d'une œuvre publicitaire: a) Par artiste; b) Par une agence en publicité et/ou une agence conseil en publicité et autres; c) Par imprimerie; d) Par une bureautique; e) Par un atelier de fabrication des supports publicitaires; f) Par une entreprise Industrielle de fabrication textile et de fourniture de bureau; g) Œuvre publicitaire réalisée à l'étranger; h) Marque décorative et inscription promotionnelle sur un objet et autres supports; i) Jeu concours promotionnel et tombola; j) Impression à caractère publicitaire sur un support quelconque (billet, titre de voyage, pagne et autres); k) Papiers à en-tête, ballon ou baudruches gonflable; l) Publicité sur appareils cellulaires	Demande d'autorisation Demande d'autorisation	Ponctuelle Ponctuelle	50\$ 100\$ 100\$ 50\$ 50\$ 300\$ 250\$ 10% de la facture 10% de la facture 10% de la facture 10% de la facture 10% de la facture
27422862	5. Frais de carte d'abonnement à une bibliothèque publique de la Province	Demande d'abonnement	Annuelle	3\$
27022512	6. Quotité du trésor provincial sur les droits d'entrée dans une manifestation culturelle à caractère provincial ou local	Paiement des droits d'entrée	Ponctuelle	3% des recettes réalisées
27022511	7. Quotité sur la vente des billets d'accès aux manifestations culturelles dans les installations sportives de la Province	Vente des billets	Ponctuelle	10% des recettes réalisées
37441000	8. Amendes transactionnelles	Constat d'infraction	Ponctuelle	200 à 300%

Fait à Goma, le 12 0 11 11

Pierre KABANDA

